

2022

**RAPPORT DE LA DOTATION DE
SOLIDARITE URBAINE**

SOMMAIRE

I-	Présentation générale de la Commune	p 3
II-	Actions réalisées par la Commune concourant à l'intégration des publics fragilisés	p 3
	1. <u>Tous publics</u>	p 3
	<i>1.1)- Les actions de prévention</i>	p 3
	<i>1.2)- Les activités / évènements gratuits ouverts à tous</i>	p 4
	<i>1.3)- Le quotient familial : une politique volontariste</i>	p 5
	<i>1.4)- Le Projet Politique Sportive</i>	p 6
	<i>1.5)- La tranquillité urbaine</i>	p 7
	<i>1.6)- Animation de la vie sociale</i>	p 7
	<i>1.7)- Les jardins familiaux et partagés</i>	p 8
	2. <u>L'enfance et la jeunesse (3-25 ans)</u>	p 9
	<i>2.1)- Les projets enfance et jeunesse</i>	p 9
	A- Le Projet Educatif De Territoire	p 9
	B- Les activités sur le temps scolaire	p 10
	C- Les activités sur le temps périscolaire	p 14
	D- Les activités sur le temps extrascolaire intégrées au sein de l'ALSH	p 15
	E- Les autres activités sur le temps extrascolaire	p 15
	F- L'accompagnement à la scolarité	p 16
	G- La Politique Jeunesse	p 16
	<i>2.2)- Les actions de prévention</i>	p 17
	3. <u>Les Personnes âgées</u>	p 19
	4. <u>Les Personnes en situation de handicap</u>	p 20
	<i>4.1)- L'accueil des enfants</i>	p 21
	<i>4.2)- Autres publics spécifiques</i>	p 22
	<i>4.3)- Une politique RH favorisant l'insertion professionnelle</i>	p 23
	5.-<u>Les actions en faveur du logement</u>	p 23
III-	Subventions versées aux associations favorisant à l'intégration des publics fragilisés	p 25

La Commune de Riom, bénéficiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine en 2022, développe une politique volontariste en direction des publics fragilisés dans l'objectif de favoriser le bien-être et l'intégration de tous à la vie de la cité. Cette politique se traduit, dans tous les champs de compétence de la Commune, par :

- Des actions portées directement par la collectivité ;
- Des subventions versées aux associations œuvrant auprès de ces publics fragilisés ;
- La subvention de fonctionnement versée au Centre Communal d'Action Sociale avec valorisation des contributions des services de la Commune.

Le rapport qui vous est soumis, dans le cadre de l'obligation prévue par l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte des principales actions menées et aides versées en 2022 dans le cadre de cette politique transversale visant à réduire les inégalités sur le territoire communal.

I – Présentation générale de la Commune

- Nombre d'habitants (INSEE population totale au 1^{er} janvier 2022) : 19 762
- Budget global 2022 : 33.9M€ hors dette
(Fonctionnement : 22,6M€ (dépenses réelles) / Dépenses d'Investissement : 11,3M€ dépenses réelles hors remboursement de la dette)
- Montant DSU 2022 : 345 337 €

Montant des contributions financières versées par la Commune et concourant au développement social urbain :

- CA 2021 : subventions action sociale : 1,016 million d'euros (dont subvention au CCAS, mise à disposition de personnel au CCAS, quotient familial) ; subventions directes aux associations 590 087 €
- CA 2022 : subventions action sociale : 955 888 euros (dont subvention au CCAS, mise à disposition de personnel au CCAS, quotient familial) ; subventions directes aux associations 590 000 €

Ceci hors mise à disposition de locaux et aide matérielle indirecte ponctuelle.

II - Actions réalisées par la Commune concourant à l'intégration des publics fragilisés

Dans la mesure où Riom ne compte plus de territoire prioritaire en matière de développement social urbain, les actions conduites en la matière peuvent être classées en fonction de publics cibles à l'échelle communale.

1. Tous publics

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20231211-DELIB231205-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception en préfecture

1.1) Les actions de prévention

RIOM

Au titre de la cohésion sociale, différents axes d'interventions sont mis en œuvre par le CCAS :

- L'accès au droit, la prévention du non recours et des ruptures de droits :

Dans ce cadre, les travailleurs sociaux du CCAS rencontrent les usagers et procèdent aux orientations et instructions en lien avec leur demande. De manière coordonnée avec ses partenaires, les travailleurs sociaux privilégient l'accompagnement des personnes qui ne sont pas en capacité d'aller vers l'accès aux droits.

- Favoriser l'accès au logement pour les familles les plus précaires :

Afin d'accompagner les personnes vers un logement pérenne, différents outils ont été mis en place depuis plusieurs années : baux glissants, activation du contingent communal dédié aux personnes suivies par un travailleur social, partenariat avec l'intercommunalité concernant tout signalement de logement insalubre ou indécent, gestion d'une sous-location et d'un logement « d'urgence ».

D'autres modalités d'intervention sont mobilisées pour répondre aux problématiques rencontrées et développer la complémentarité des accompagnements :

- Les aides facultatives du CCAS : celles-ci se répartissent en plusieurs catégories :
 - les aides d'urgence
 - les aides financières non urgentes
 - une tarification des activités proposées et des repas du restaurant, adaptée aux ressources des personnes
 - les nuitées d'hôtel en cas d'incendie ou d'inondation
 - la contribution à la téléassistance

En 2022, les aides d'urgence et les aides financières non urgentes ont concernées 236 foyers rimois.

- Les actions collectives coordonnées par le CCAS visant à développer le lien social, et s'appuyant sur des diagnostics de territoire : sorties à destination des familles repérées comme fragiles, temps de rencontre à dimension festive.

- L'accès aux droits fait également l'objet d'un accompagnement avec la mise à disposition libre et gratuite d'un ordinateur au sein du CCAS. De plus des tablettes équipées de clés 4g permettent de faire aboutir les dossiers dématérialisés lors de visites à domicile.

- L'épicerie solidaire de l'association Secours catholique Caritas : l'association a ouvert une épicerie solidaire en janvier 2021. Les objectifs du projet sont à la fois de gagner en pouvoir d'achat, de proposer une alimentation saine en privilégiant des circuits courts, mais aussi de développer le lien social. La finalité est de sortir du processus de précarité à la fois financière, sociale et invisible (notamment de l'isolement). En 2022, 92 foyers pour un peu moins de 250 personnes ont bénéficié des tarifs préférentiels proposés par l'épicerie solidaire.

1.2)- Les activités / évènements gratuits ouverts à tous

→ « *Les Fêtes de Riom* » : un évènement regroupant la Fête de la Ville, la Fête de St Amable et la Commémoration du 18 Juin, entièrement gratuit et ouvert à tous animé par de nombreuses associations et services de la Commune. Vide-greniers, parade, expositions, démonstrations, spectacles, initiations, animations de toutes sortes ponctuent cette journée placée sous le signe de la convivialité et du vivre-ensemble.

activités proposées par la Commune (restauration scolaire, accueils de loisirs, écoles de musique et d'arts plastiques...).

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre de familles bénéficiaires	1196	1558	1207	1298	1084	997	1097
Nombre de prestations bénéficiant d'une réduction QF	143 233	174 343	190 147	189 828	128 274	158 044	165 726
Coût du QF	352 828 €	493 336 €	531 219 €	509 897 €	340 484 €	402 838 €	437 082 €

- Répartition des familles par tranche et par année (au 31/08/2022)

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	Nouveau	TOTAL
2014/2015	349	183	201	146	96	111	102		1 188
2015/2016	342	216	175	156	102	108	97		1 196
2016/2017	381	235	192	173	115	124	110	228	1 558
2017/2018	305	180	128	129	91	89	87	198	1 207
2018/2019	320	197	146	142	101	90	92	210	1 298
2019/2020	264	141	119	123	85	75	80	197	1 084
2020/2021	222	142	111	107	89	74	78	174	997
2021/2022	252	171	115	111	77	97	82	192	1097
Taux de variation 2021 à 2022	+13.5%	+20.4%	+3.6%	+3.7%	-13.5%	+31.1%	+5.1%	+10.3%	

- Répartition des bénéficiaires par tranche 2021/2022

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	TOTAL
Familles	252	171	115	111	77	97	82	192	1097
Enfants	566	408	261	214	145	188	161	385	2328
TOTAL	818	579	376	325	222	285	243	577	3425
Part de chaque tranche en 2021/2022	24%	17%	11%	9.5%	6.5%	8%	7%	17%	100%
Part de chaque tranche en 2020/2021	23.8%	15.9%	10.9%	10.4%	8.7%	6.7%	7.1%	16.5%	100%

1.4-) Le Projet Politique Sportive

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20231211-DELIB231205-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception en préfecture :

La politique sportive comporte plusieurs volets :



Favoriser l'accès du sport au plus grand nombre, en s'appuyant sur des valeurs d'équité pour tous les clubs et en restant en adéquation entre les besoins et les moyens disponibles :

- Développer le sport pour tous, que ce soit pour les enfants à l'école, pour les adolescents et les adultes dans les clubs ou sur des pratiques de sports santé, ludique ou d'entretien auprès de nos aînés.
- Développer le sport de compétition. Les bons résultats de nos athlètes suscitent des vocations et contribuent au rayonnement de la Commune à l'extérieur.

Assurer le suivi et la gestion des installations sportives.

Soutenir les associations sportives locales, vecteur de solidarité et de lien social, à travers l'octroi de subventions de fonctionnement et de subventions événementielles, la mise à disposition d'installations sportives gratuitement, l'accompagnement lors des manifestations d'envergure, ...

1.5)- La tranquillité urbaine

Mairie Vigilante et Solidaire :

La municipalité participe à l'action des Voisins Vigilants et Solidaires, par le biais d'une adhésion qui lui donne la légitimité d'administrer le site interactif entre les communautés de Voisins, ce qui représente plus de 450 foyers auquel s'ajoute une communauté de 100 commerçants. Ce site a trois objectifs, celui qui consiste pour les Voisins Solidaires à alerter en cas de présence suspecte ou d'action anormale, celui qui consiste pour la Mairie à alerter l'ensemble des communautés de Voisins Solidaires (alerte canicule, accident majeur, etc...) et celui qui consiste simplement à s'informer par le biais d'une gazette dans l'intention de développer la solidarité (repas entre voisins, entraide, etc...). Les informations collectées sont traitées soit en direct, soit en différées par les services compétents, prioritairement la Police Municipale et le cas échéant par la Police Nationale.

La Commune de Riom dispose en outre, d'un diagnostic local de sécurité ainsi que d'une convention de coordination Commune (Police municipale) / Etat (Police Nationale) et anime le Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

1.6)- Animation de la vie sociale

→ Association des centres sociaux et culturels de Riom

L'association des centres sociaux et culturels de Riom a pour mission prioritaire de développer l'expression et la participation des habitants. Dans ce cadre, elle développe des réponses de proximité qui veillent à l'accueil des personnes et à la mixité sociale avec une attention particulière portée aux familles et aux publics fragilisés. Elle gère pour cela des lieux ressources (2 Centres Sociaux et Culturels et 1 Espace de Vie Sociale) qui s'inscrivent au croisement des politiques publiques et des attentes des habitants et développe des actions sur les axes suivants :

- Soutien aux familles fragilisées,
- Lutte contre l'isolement des aînés,
- Développement sur le territoire des lieux ouverts à tous les habitants et contribution à

l'animation de la vie sociale en lien avec les autres associations présentes,

- Développement d'actions et initiatives sociales et culturelles en faveur des publics repérés fragiles.

En octobre 2020, suite à un incendie destructeur des locaux du Centre Social Gaidier, l'association, propriétaire des lieux, s'est retrouvée sans possibilité de lieu d'activité. Outre l'aide à la sécurisation du site incendié, la Commune a donc mis en œuvre des solutions de relogement temporaire à compter du 1^{er} décembre 2020 à titre gratuit.

L'association comptait 797 adhérents en 2022.

→ **Association ARJ / La Vache Carrée**

Dans le cadre de son activité socio-culturelle autour du Jeu, l'association désormais nommée La Vache Carrée, met en œuvre les activités suivantes :

- Elle organise l'activité de la ludothèque pour développer la pratique du jeu sur tout le territoire de la Commune de Riom dans l'objectif de favoriser l'ouverture socio-culturelle des habitants et le lien social en proposant des temps et activités de rencontres.
- Implantée sur le quartier de la Varenne, elle favorise la vie du quartier au travers du lieu identifié « La Vache Carrée » (café-jeux) et des activités du pôle jeu proposées aux familles et aux jeunes du quartier.

Dans le cadre de son activité, l'association oriente les familles et personnes repérées en difficultés sociales, vers les structures professionnelles identifiées du territoire, notamment le service action sociale de la Commune.

La ludothèque compte 672 adhésions en 2022 dont 636 personnes et 36 personnes morales (associations, collectivités, structures...).

1.7)- Les jardins familiaux et partagés

L'action de la Commune à travers ses jardins familiaux et partagés relève d'une action mise au service d'un plan communal destiné à favoriser l'accès à une alimentation saine, de qualité, à prix abordable ou en auto consommation pour tous donc avec un accès prioritaire pour les personnes sans espace vert personnel. Les cibles sont les habitants de la Commune de Riom vivant principalement en centre-ville ou dans des logements sans extérieurs y compris HLM, toutes tranches d'âges et catégories socio-professionnelles confondues afin de faire des jardins communaux un vecteur d'intégration sociale et d'échanges intergénérationnels.

Les jardins sont positionnés de manière à desservir le territoire, en connexion entre le centre-ville (très urbain, dense et minéral) et les quartiers avec zones de résidence en habitat collectif.

La Commune de Riom a progressivement développé 7 sites de jardins communaux, familiaux et partagés sur son territoire depuis les années 1990.

En 2021 le bilan suivant a été réalisé. 3 sites sont gérés par des associations (jardin partagé du couriat par le centre social, jardin partagé des Cosmos par l'association du même nom, jardins familiaux de la croute par l'association des jardiniers du moulin de la croute). Le site géré par le centre social joue également un rôle dans la politique d'insertion, relayé également par l'activité de micro jardin partagé animé par le CCAS dans ses espaces verts.

Les 4 autres sites sont des jardins communaux gérés en régie directe. Les 93 parcelles sont louées à des Riomois ne disposant pas de jardins. La demande des habitants de la Commune en matière de location de jardins est forte (liste d'attente de 30 à 40 demandeurs selon les périodes).

La Commune a réalisé l'acquisition de plusieurs fonciers pour lui permettre d'agrandir le jardin de la croute du chancelier, et de créer celui du Colombier Lanore. Dans ce cadre, il apparaît également

opportun de rénover certains équipements collectifs dans les sites existants (remplacement de portails ou délimitation, installation de panneaux de consignes d'utilisation, sécurisation de puits). Ainsi la Commune a réalisé des travaux et a augmenté le nombre de lots pour passer à une centaine. En parallèle, un plan de gestion dépassant le cadre purement administratif a été initié afin de renforcer le rôle de lien social de ces lieux et favoriser la production de fruits et légumes plus sains, dans un environnement plus responsable.

Ainsi, la Commune a déployé depuis de nombreuses années une politique éco responsable (gestion raisonnée des espaces verts, label 2 feuilles Fredon et 3 fleurs-villes fleuries) qui est intégrée à la gestion des jardins familiaux et partagés : au travers du règlement intérieur des jardins en régie et à travers le partenariat porté par la Commune pour les jardins gérés par les associations. Les principaux points de cette politique sont : la gestion des déchets, l'usage de l'eau, l'usage des phytosanitaires.

Des actions de nettoyage des espaces communs ont été menées à l'automne 2021 et ont été l'occasion de proposer des actions et formation à destination des jardiniers pour la gestion et transformation des déchets verts (en engrais verts, en broyat, en paillage, en compost) en partenariat avec le SBA.

2. L'enfance et la jeunesse (3-25 ans)

La politique de la Commune en direction de ce public est à la croisée de plusieurs politiques publiques, favorisant ainsi la cohérence des dispositifs, notamment à destination des plus fragiles :

- Politique enfance et jeunesse
- Politiques culturelle et sportive
- Politique action sociale

2.1)- Les projets enfance et jeunesse

A- Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) 2022-2025 prend en compte la tranche d'âge allant de 3 à 18 ans et a pour ambition la « réussite éducative et l'autonomie de l'enfant ». Les jeunes de 12 à 18 ans ont été intégrés au PEDT afin de favoriser la continuité éducative des actions proposées.

Le PEDT réunit l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et des partenaires institutionnels pour construire et suivre la mise en œuvre de la politique éducative du territoire. La Commune de Riom à travers le PEDT s'engage et travaille avec ses partenaires sur les objectifs suivants :

- Garantir la qualité de vie à l'école de l'enfant et favoriser son bien-être
 - Accueillir les enfants et les familles dans leur diversité et spécificité
 - Rendre accessibles les services et offres éducatives à tous
 - Mettre en œuvre des services de qualité
 - Adapter les contenus des services et actions éducatives aux besoins des enfants (âge, rythmes, temps...)
 - Favoriser les conditions d'apprentissage des enfants (locaux, matériel, professionnalisation des personnels)
 - Développer une stratégie globale autour de la santé (partenariat avec les autres acteurs éducatifs et partenaires dédiés).

→ Favoriser la co-éducation qui est une responsabilité partagée par les différents acteurs éducatifs pour garantir l'accompagnement global de l'enfant

- Construire la continuité éducative et articuler les temps de l'enfant (journée, semaine, scolarité)
 - Développer un climat scolaire bienveillant avec des règles et cadres de référence communs aux différents acteurs éducatifs pour l'enfant
 - Favoriser le lien parent-école
 - Développer une culture commune EN-Ville-Famille
- Développer des parcours éducatifs cohérents et pertinents pour que les enfants et adolescents puissent construire leur personnalité, leur citoyenneté et donc devenir autonomes
- Ouvrir l'enfant et l'adolescent sur son environnement (découvrir son territoire, connaître ses ressources...)
 - Parcours citoyen (valeurs de la République, éco responsabilité)
 - Parcours scolaire et accompagnement scolaire (études, soutien scolaire, APC)
 - Parcours artistique et culturel, et sportif (interventions scolaires) et passeport découverte (conversion des TAP – lien avec associations)

Les actions menées dans le cadre du PEDT se traduisent au quotidien dans les projets des services périscolaires, extrascolaires, de restauration, sur les temps scolaires.

B- Les activités sur le temps scolaire

Les élèves des écoles de Riom bénéficient de nombreuses propositions culturelles et sportives à l'initiative des différents services de la Commune. L'objectif de ces interventions relève d'un enjeu éducatif de favoriser l'égal accès de tous à des activités culturelles et sportives, mais aussi permettre à l'enfant de lui ouvrir le champ des possibles afin de développer sa personnalité.

→ L'éducation physique et sportive à l'école

Chaque élève d'élémentaire bénéficie de l'enseignement de 2h00 d'Education Physique et Sportive par semaine selon un programme défini conjointement par les Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) de la Commune de Riom et l'équipe enseignante. Les élèves pratiquent des activités physiques et sportives comme l'athlétisme, les sports collectifs, les activités gymniques, ... Et peuvent aussi découvrir des sports comme le golf, le tir à l'arc, la course orientation, le tennis, l'escalade, sur les sites sportifs riomois.

- La labellisation « Terre de jeux 2024 » est aussi l'opportunité de faire découvrir ce que sont les Jeux olympiques et paralympiques au sein des écoles. En 2022, de nombreuses animations autour des JO ont été organisées par la Direction des sports et ses ETAPS :

- Semaine Olympique et Paralympique du 24 au 29 janvier : La Direction des sports a participé, pour la 2^{ème} année consécutive, à la semaine nationale olympique et paralympique. Tout au long de cette semaine, les ETAPS ont mis en place des ateliers de découverte des disciplines olympiques paralympiques à destination des écoliers riomois.

- Journée mondiale Olympique et Paralympique du 23 juin : 3 cérémonies d'ouverture des olympiades avec ateliers découverte des disciplines olympiques et paralympiques sur 3 matinées ont été organisées par les ETAPS au stade E. Pons en collaboration avec les écoles

- le Cahier EPS pour les classes de CM1 CM2 :
 - document rédigé **par les élèves** chaque semaine
 - ce document « retranscrit » les séances EPS des élèves avec leurs mots, dessins, recherches personnelles, et/ou du travail avec leur professeur des écoles

- Mise en place d'un livret EPS **par les ETAPS** dans chaque classe :
 - Quels objectifs pour le « livret scolaire E.P.S. » :
 - il retrace le parcours « EPS » de la classe sur l'ensemble de l'année scolaire en cours,
 - il présente la planification des APS proposées
 - il permet de rendre compte :
 - du parcours effectué par l'élève dans ses apprentissages,
 - et des objectifs travaillés sur un cycle.

- Natation à l'école : la piscine intercommunale Béatrice HESS accueille les élèves des écoles pour des cycles d'initiation à la natation. Ce dispositif s'adresse aux enfants du CP au CM1 avec comme objectif d'aider les enfants à se familiariser avec l'eau dans un premier temps puis de l'accompagner dans son apprentissage de la natation tout au long de sa scolarité primaire.

→ La musique

- Les intervenants en musique, titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) en partenariat avec les enseignants montent des projets musique et les mettent en œuvre avec les enfants tout au long de l'année. Les spectacles de fin d'année sont souvent accompagnés par les enseignants musiciens de l'école municipale de musique.
- Orchestre à l'école : Les professeurs de l'école municipale de musique interviennent chaque semaine au sein d'une école dans leurs spécialités instrumentales (flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, cor et percussions). Cette expérience musicale permet aux enfants de pratiquer les instruments « en vrai » et apporte une grande satisfaction à tous, enseignants, parents et enfants, lors de représentations publiques.

→ Les arts plastiques

Les enseignants-plasticiens de l'École d'Art accueillent les classes des écoles élémentaires pour des cycles de 6 heures d'initiation aux arts plastiques autour d'un thème annuel.

Pour les deux Écoles les activités auprès des scolaires sont imaginées et menées en résonance à la programmation jeune public la saison Accès Soirs de l'année en cours. En 2022, plus de 800 élèves ont bénéficié de ces séances d'arts plastiques.

→ Le spectacle vivant / programmation scolaire et actions de médiations

→ Pour les enfants de moins de 12ans

Le Pôle saisons culturelles propose une programmation jeune public à toutes les écoles de la Commune de Riom. Ainsi un enfant **de la maternelle au CM2 pourra assister durant tout son parcours scolaire à au moins un spectacle par an**. La programmation permet de voir des formes et des genres différents.

Aussi dans le cadre du PEAC (le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle) des actions de médiations sont menées avec les enseignants en musique et en arts plastiques pour proposer aux élèves un parcours autour des spectacles (ateliers de pratique, visite des salles de spectacle, rencontre avec les compagnies...).

A noter que dans le cadre des échanges entre les services culturels et l'Inspection académique, les spectacles jeune publics sont utilisés également comme fil conducteur, pour thématiser d'autres interventions de la Commune, en particulier celles proposées par les écoles d'art et de musique (logique de « Parcours d'éducation artistique et culturelle »).

Ainsi les enseignants peuvent travailler, en amont et durant toute une année, sur une thématique particulière, la décliner sur différentes activités et répondre ainsi aux 3 axes du PEAC :

-des rencontres : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion ;

-des pratiques, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;

-des connaissances : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

→ Pour les plus de 12 ans

Tout au long de l'année, les élèves des collèges et des lycées viennent voir des spectacles de la saison Accès Soirs et des actions de médiations sont organisées autour des spectacles proposés. Toutes ces actions sont regroupées dans l'appellation « **COURS ET JARDIN** ».

-Lectures théâtralisées, par les 1ères spécialité théâtre du lycée Virlogeux, présentées dans la programmation Accès Soirs (au même titre que tout spectacle professionnel) et menées par le professeur théâtre du lycée ainsi qu'un(e) intervenant(e) choisi d'un commun accord avec le pôle saisons culturelles. Ces lectures s'inscrivent dans le travail pédagogique de ces enseignements spécifiques et la thématique est en lien avec un des spectacles proposés en mars lors de la semaine dédiée aux rencontres entre collégiens et lycéens.

-Parcours dans le cadre d'un dispositif particulier.

C'est le cas avec le dispositif départemental qui renforce les actions menées jusqu'à présent au sein du service culturel : le Parcours Artistique du Collégien (PAC). Deux établissements participent à ce projet : les collèges Michel de L'Hospital et Jean Vilar.

-La rencontre avec les équipes artistiques : bords de scène

En fonction de la disponibilité des équipes artistique et des demandes des établissement à l'issue de certains spectacles, des élèves participent à des bords de scènes et échangent avec les artistes sur le spectacle, le parcours des artistes ...

-les visites des salles de spectacles : l'envers du décor

De façon régulière, à la demande des établissements scolaires, des visites « L'envers du décor » sont organisées pour expliquer aux jeunes « le spectacle vivant », sous forme ludique des thèmes comme la billetterie, l'accueil des compagnies, sont abordés et permettent de faire prendre conscience aux jeunes du travail nécessaire pour faire venir un spectacle. Des visites sont parfois organisées sur des thèmes spécifiques.

-actions autour des projets spécifiques :

Rencontre de collégiens et lycéens sur un temps fort et à partir d'une thématique

La Commune de Riom organise chaque année des rencontres autour du théâtre et de la jeunesse en mars : Cours et Jardin. Il s'agit de rencontres où des jeunes et notamment les spécialités théâtre du lycée Virlogeux, bénéficient d'ateliers théâtre, d'ateliers d'écriture, de spectacles ...

Ces rencontres existent en amont du temps fort de mars en proposant, aux collégiens et aux lycéens de Riom, de travailler en amont sur une thématique commune et déterminée en fonction des spectacles programmés. Cela permet aux classes de pouvoir faire un travail transversal dans plusieurs disciplines pour éventuellement aboutir lors des rencontres de mars à une restitution artistique à partager avec le tout public.

** autour d'une résidence artistique*

L'accompagnement autour d'une résidence tremplin. Ce dispositif propose une première aide à un artiste en début de son parcours professionnel, soutenu à cet effet par un partenaire culturel impliqué dans une démarche artistique et/ou culturelle sur un territoire. Sur une période donnée, l'artiste bénéficie d'un accompagnement spécifique via des temps de présence et de travail réguliers, dans la structure partenaire ou le territoire d'action de cette dernière. Cet accompagnement doit faire l'objet d'un programme préalablement établi entre l'artiste et le partenaire. Il a pour objectif de soutenir l'artiste dans la définition de son projet artistique et de favoriser son insertion dans un parcours professionnel.

** autour d'une résidence de création*

Le pôle saisons culturelles accueille des compagnies en résidence. Il s'agit d'un accueil d'artistes dans un lieu où sont mis à leur disposition les moyens et les outils qui leur permettent de mener à bien un travail de création artistique. Cet accueil permet à des classes de venir voir des étapes de travail et de participer à la création en formulant des retours (positifs ou négatifs) sur ce qu'ils ont vu et/ou entendu. Cela permet à la compagnie de faire quelques ajustements sur leur création. Ces résidences sont aussi l'occasion d'organiser des ateliers de pratique artistique.

→ Les archives

Le pôle Archives et Patrimoines de la Commune, en son bâtiment des archives municipales, conserve les documents qui font l'histoire de notre cité. Plusieurs actions de médiations sont menées auprès des publics scolaires afin de leur permettre, accompagnés de leurs enseignants, de s'approprier une partie des sources écrites qui donnent aux historiens à écrire l'Histoire.

Deux ateliers à destination des scolaires sont mis en place par le service éducatif des Archives :

- un atelier d'écriture à la plume d'oie sur papier décoré avec initiation à la reproduction de lettrines, à partir d'exemples pris dans les archives,
- un atelier « 2000 ans d'écriture, de la tablette d'argile à la tablette numérique » avec présentation de l'évolution de la graphie, du medium et du support d'écriture à partir de documents conservés dans les archives.

Des visites du bâtiment sont organisées, avec présentation du métier d'archiviste et découverte de documents (parchemins, papiers, photographies, plans, enluminures, (etc.) sur un thème choisi avec l'enseignant.

→ Les classes vertes

La Commune met à disposition des enseignants du 1^{er} degré les locaux situés sur le site privilégié de Loubeyrat ainsi que le transport, afin d'accompagner leurs élèves en classe verte.

56 classes bénéficient chaque année de ce cadre naturel exceptionnel, aux portes du parc naturel des volcans d'Auvergne et permettant de mener des activités de plein air et de loisirs.

→ Une politique tarifaire équitable

La politique tarifaire de la Commune sur les activités extra-scolaires et périscolaires montre son engagement dans l'accès de tous aux loisirs et aux moyens de garde. Ainsi, un enfant dont la famille a un quotient familial inférieur à 442 € a eu accès à la restauration scolaire pour 1,00 € par repas, un repas équilibré à 5 composantes, composé d'au minimum un aliment bio et d'une préparation maison. Il en va de même pour les tarifs appliqués dans les secteurs culturels (écoles de musique et d'arts plastiques par exemple).

C- Les activités sur le temps périscolaire

L'ensemble des temps périscolaires (matin, midi et soir les jours d'école, mercredi après-midi) est déclaré en tant qu'accueil collectif de mineurs. Cette déclaration est le gage d'un accueil de qualité, ouvert et accessible à tous. Le projet pédagogique des équipes ainsi que les moyens humains et matériels déployés renforcent aussi cet engagement.

Des ateliers sont proposés par les animateurs sur le temps méridien et sur le temps périscolaire du soir, en fonction des souhaits des enfants, des compétences des animateurs et des orientations éducatives de la structure. Ces ateliers, auxquels les enfants s'inscrivent s'ils le souhaitent, ont pour objectif de favoriser le vivre ensemble et la découverte d'activités variées. Ces propositions sont soutenues par la Caisse d'Allocations Familiales.

Chaque fin d'année une fête périscolaire est organisée sur chaque école. L'objectif premier est de créer un moment de convivialité avec les familles afin de permettre d'échanger avec les parents qui viennent peu à l'école ou éloignés de l'école, pour des raisons culturelles ou professionnelles. Ensuite, ce temps permet aux enfants de montrer à leurs parents ce qui leur est proposé tout au long de l'année : spectacle, exposition, théâtre, acrosport...

Les rythmes scolaires depuis 2013 ont permis de créer une offre d'activités supplémentaires et gratuites, donc accessible à tous, sur les sites scolaires et dans un cadre sécurisant. L'objectif affiché de la Commune est de permettre aux enfants n'ayant pas d'activité extrascolaire dans le tissu associatif, de découvrir ou pratiquer des activités sportives, culturelles et de loisirs. Les enfants s'inscrivent sur des cycles allant de vacances à vacances, soit des cycles de 6 semaines environ, un soir par semaine, et peuvent découvrir des techniques de graff, théâtre, jeux sportifs, Land' Art... Ces activités sont proposées par les animateurs de la Commune, ainsi que par les ETAPS, agents territoriaux de la Commune. Les activités sont par exemple : VTT, kinball, boxe, escrime, poulball... En moyenne, 900 enfants d'élémentaire sont concernés par les TAP.

En effet, lors d'un questionnaire auprès des familles réalisé en juin 2022, il apparaît que 50% des enfants n'ont pas d'activité extrascolaire le mercredi après-midi. Les ateliers périscolaires représentent donc un levier important d'ouverture culturelle, de loisirs et sportive des enfants.

Au total, en 2022, en plus des projets spécifiques, entre 6 et 10 ateliers thématiques ont été proposés au sein de chaque école, sur les temps périscolaires (dont TAP), ce qui représente plus de 1100 séances entre 15 et 50 min proposés aux enfants de maternelle et d'élémentaire.

Il est à noter que la fréquentation de la restauration scolaire était en moyenne en 2022 de 70% en maternelle et de 76% en élémentaire.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20231211-DEL18231205-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception : 18/12/2023



D- Les activités sur le temps extrascolaire intégrées au sein de l'ALSH

La Commune propose toute l'année, durant les vacances scolaires, un accueil de loisirs sans hébergement. Ce service est une structure éducative ouverte à tous les enfants de la Commune de Riom, qui propose une offre qualitative et cohérente en réponse aux besoins des familles.

Ce service est accessible à tous avec des tarifs dégressifs en fonction du quotient familial allant de 2.89 € la journée à 18.69 € (repas compris), pour 2022/2023.

Le projet éducatif de l'accueil de loisirs s'appuie sur des valeurs d'accès à la citoyenneté et du vivre ensemble.

Dans le cadre de ce dernier, une multitude d'activités (sportives, culturelles, manuelles, éco responsable...) est proposée sur le site de LOUBEYRAT. Des sorties permettant de découvrir le territoire sont aussi organisées.

Ainsi les enfants se voient proposer des projets autour du vivre ensemble avec notamment la journée des droits de l'enfant en novembre sous forme de scénettes, exposition et un spectacle programmé en cette fin d'année civile.

Les enfants participent aussi à des projets solidaires dans lesquels les enfants de tous les groupes scolaires et de l'extrascolaire se réunissent autour d'activités solidaires réunies sous la bannière de l'UNICEF (journée UNIDAY).

L'équipe d'animation propose également tout au long de l'année, des sensibilisations sur le handicap... l'accueil de loisirs accueillant des enfants porteurs de handicap. Les enfants et animateurs mettent régulièrement en place des animations ou des ventes d'objets au profit d'associations dédiées. Des associations spécialisées interviennent aussi afin de proposer aux enfants de se mettre en situation de handicap le temps d'une activité et leur permettre ainsi d'accepter la différence et d'accueillir au mieux leurs camarades.

Il existe également des initiatives de certains groupes d'enfants qui se mobilisent pour faire du nettoyage autour de l'accueil de loisirs et ses environs : une démarche éco citoyenne qu'ils aimeraient étendre.

E- Les autres activités sur le temps extrascolaire

En complément des activités de l'accueil de loisir, la Direction des sports a créé une offre Sport pour les jeunes encadrée par les ETAPS qui comprend :

- Les stages multisports « Riom avec le sport » durant les vacances scolaires destinés aux jeunes riomois de 11 à 14 ans : le 1^{er} stage a eu lieu en juillet. Atelier hip hop, piscine, trampoline, sensibilisation au handisport et diverses activités sportives ont été mis au programme. Suite au succès rencontré, le dispositif sera pérennisé en 2023 avec des stages qui dureront entre 3 et 5 jours durant les vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps et d'été.
- L'Ecole Municipale des Sports : créé en octobre, cette structure multisports s'adresse aux enfants riomois et/ou scolarisés à Riom de 6 à 11 ans et s'inscrit dans la continuité des interventions des ETAPS dans le cadre scolaire. Les séances ont lieu tous les lundis soir de 16h30 à 18h en période scolaire. L'ambition est d'encourager chaque enfant à la pratique d'un sport et de l'aider à s'orienter vers une association sportive riomoise suivant ses qualités physiques, son expérience et sa motivation.

Ces 2 activités font l'objet d'une tarification spécifique qui varie en fonction du quotient familial de chaque famille.

F- L'accompagnement à la scolarité

La Commune met en œuvre (ou soutien des structures) des actions d'accompagnement à la scolarité :

- Etudes surveillées les soirs de la semaine, sur le temps périscolaire, de 16h30 à 17h30, sur chaque école, animées par des animateurs et des enseignants, à destination des enfants des écoles élémentaires
- Dispositifs de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) portés par la DEJ : 2 CLAS (Ecole Jean Rostand non couverte par les centres sociaux, Mercredis en couleurs avec les enfants de l'Aire d'accueil du Maréchat)
- Dispositifs CLAS portés par les centres sociaux et culturels de la Commune de Riom : 3 CLAS, un sur le quartier du Couriat, un sur le centre-ville, un sur le quartier de la Varenne
- Intervention de l'AFEV, Association de la fondation Etudiante pour la Ville, soutenue par la Commune (subvention de fonctionnement) : 14 étudiants ont suivi 11 jeunes scolarisés dans les 4 écoles publiques élémentaires et 6 jeunes dans les 3 collèges publics durant l'année scolaire 2022-2023.

G- La Politique Jeunesse

La politique jeunesse de la Commune de Riom est basée sur quatre axes et vise à répondre aux enjeux comme aux attentes et besoins du public cible (12-25 ans) :

- Faire ensemble et partager des valeurs
- Découvrir et être utile
- S'envoler en confiance
- Favoriser l'intégration professionnelle

Six thématiques prioritaires ont été définies en Comité de Pilotage Jeunesse :

- Favoriser la continuité éducative
- Favoriser la communication et l'information pertinente
- Favoriser les échanges et l'engagement citoyen
- Développer les pratiques sportives et culturelles en rendant les jeunes acteurs
- Favoriser la prévention/santé & l'accompagnement des jeunes et de leurs familles
- Favoriser l'idée de parcours professionnel

La politique jeunesse est transversale : elle est à la croisée des politiques sectorielles du sport, de la culture, de l'éducation et du social, mais inclut aussi des partenaires locaux nombreux, tant sur le plan associatif que sur le plan institutionnel (collèges, lycées notamment).

La politique jeunesse Riomoise est mise en œuvre au travers de plusieurs actions menées afin de répondre aux besoins des jeunes de 12 à 25 ans et de toucher le plus grand nombre, dans un objectif de cohésion sociale :

- Encourager le travail et les projets transversaux avec les partenaires locaux œuvrant en direction du public jeune afin de définir une stratégie pour fédérer et animer le réseau local ;
Coordonner un comité technique (techniciens de chaque secteur d'intervention, social, culture, sport, loisirs) et un comité de pilotage (élus et directeurs de chaque service) ;

- Recrutement d'une animatrice jeunesse 12-25 ans chargée d'aller à la rencontre des jeunes, de favoriser les échanges avec et entre les jeunes, de faire du lien et mieux communiquer avec les jeunes ;
- Animer un lieu d'accueil des jeunes durant les vacances scolaires avec la mise en place d'un accueil ados 12-14 ans à Loubeyrat depuis l'été 2021 (60 jeunes différents accueillis en 2022 - 43 jours d'ouverture - Fréquentation moyenne 12 jeunes par jour) ;
- Proposer et animer des ateliers dans les collèges sur la pause méridienne autour de différentes thématiques (vidéo, développement durable, jeux, relaxation...) réfléchies avec les collégiens et les équipes éducatives des établissements ;
- Assurer une présence dans la « rue numérique » avec le dispositif « Promeneur du Net » ;
- Valoriser et encourager les initiatives et projets de jeunes Riomois, en adhérant à la plateforme collaborative wweeddoo dédiée à la réussite des projets de jeunes de 13 à 30 ans (1 projet se déroulant à Riom accompagné en 2022 : organisation d'une journée des initiatives) ;
- Favoriser la prévention/santé, l'accompagnement des jeunes et de leur famille : organisation d'un forum de prévention autour de la santé sexuelle des jeunes (plus de 300 jeunes touchés - Participation de trois collèges & deux lycées de Riom) en partenariat avec RLV Info Jeunes et le Contrat Local de Santé de RLV (Voir détails plus loin) ;
- Favoriser l'idée de parcours professionnel : la collectivité accueillant de nombreux stagiaires chaque année (82 en 2022), un livret d'accueil des stagiaires est en cours d'élaboration afin de les guider et les accompagner durant leur stage (informations pratiques, présentation des métiers de la collectivité...) ;
- Favoriser et accompagner l'engagement des jeunes par la mise en place du dispositif BAFA Citoyen (20 jeunes engagés dans le dispositif et accompagnés par le service jeunesse en 2022) ;
- Encourager les échanges, la mobilité ainsi que l'ouverture sur l'extérieur des jeunes Riomois par l'organisation de séjours favorisant leur implication et les accompagnant ainsi vers l'autonomie (10 jeunes Riomois sont partis 10 jours en séjour en août 2022).

2.2)- Les actions de prévention

En complément de la politique jeunesse portée par la Commune de Riom, le CCAS s'est vu confier la mise en œuvre de différentes actions :

- **Des actions de prévention en direction des jeunes et de leur famille**, à travers l'orientation stratégique de la politique sociale municipale visant à adapter l'offre d'accompagnement à la parentalité. Ainsi, l'ADSEA, la CAF, le CCAS de Riom, la Commune de Riom, les centres sociaux et la MDS de Riom se sont rassemblés autour d'une action commune prenant la forme d'un ciné-débat dans le cadre de la Semaine de la Parentalité 2022.
- **Des mesures de responsabilisation** : celles-ci sont déclenchées en lien avec le collège Michel de L'Hospital. En 2022, le dispositif n'a pas été mobilisé.
- Intervention d'une équipe de prévention spécialisée de l'ADSEA 63 (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) dans le cadre de sa mission de prévention des inadaptations sociales et de la marginalisation et qui s'adresse prioritairement aux jeunes de 11 à 20 ans. Deux axes de travail prioritaires : les jeunes « en errance » et les jeunes voyageurs et

leurs familles. En 2022, 50 personnes ont été accompagnées individuellement et/ou collectivement et dont la typologie était la suivante :

- 11-15 ans : 12 %
- 16-18 ans : 33 %
- 19-25 ans : 43 %
- + 25 ans : 12 %

De même, sur l'orientation politique « Lutter l'exclusion », le CCAS est amené à développer des actions de prévention en direction des plus fragiles. Et notamment, en 2022 :

→ **L'action E-média** : en 2021, le contexte incertain lié à la crise sanitaire a amené le CCAS à réunir ses partenaires afin de tenter d'adapter les modalités d'intervention de l'action sociale en s'appuyant sur des constats partagés :

- Des réponses inexistantes ou méconnues et/ou non sollicitées par l'utilisateur
- Des situations d'isolement aggravées par le contexte et l'arrêt d'actions collectives précédemment mises en place.
- Des personnes qui se déplacent moins pour solliciter de l'aide
- Un nouveau public et de nouvelles précarités (intérim, contrats précaires...)
- Une méconnaissance des missions de l'action sociale et/ou stigmatisation des interventions
- Une accélération des procédures dématérialisées

Le CCAS, le Conseil Départemental, la Mission Locale, l'ADSEA et le Secours Catholique ont donc souhaité mutualiser leurs moyens afin de mener rapidement une expérimentation dont l'objectif était de permettre de pallier l'absence d'un guichet unique tout en décloisonnant les pratiques professionnelles et marquer la présence des organisations institutionnelles et associatives au plus près des publics dans cette sortie de crise sanitaire.

Ainsi, l'initiative E-média est née depuis mars 2021: aller à la rencontre des Riomois avec un bus itinérant, des outils informatiques, de l'information sur les droits et de la convivialité. Cette action s'est poursuivie sur 27 mercredis de 2022.

→ **Des ateliers de préparation du réveillon solidaire** :

Le réveillon solidaire est une action inter-partenaire (CAF, ADSEA, ANEF, Secours catholique, Secours populaire, Restos du cœur) portée par le CCAS dont l'objectif est de lutter contre l'isolement en s'appuyant sur les potentialités de participants volontaires et en valorisant leur savoir-faire (ateliers décoration, animation et cuisine) et leurs compétences avec pour objectif d'organiser ensemble un événement autour de la période de Noël.

En 2022, 19 personnes volontaires ont participé aux différents ateliers et préparé activement le réveillon solidaire. Et, 83 personnes étaient présentes à l'édition 2022.

→ Dans le cadre des différents accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, les animateurs ont aussi un rôle d'accompagnement à la parentalité. Lorsqu'un enfant est en « souffrance », les professionnels du service rencontrent la famille pour échanger, la conseiller, l'aiguiller vers des professionnels et/ou structures qui pourront les aider. Un travail d'échanges et de partenariat s'est instauré au fil du temps avec les travailleurs sociaux afin d'aider au maximum les familles et les enfants.

→ Action *Mercredis en couleurs* en lien avec l'ADSEA, portée par le service animation de la Commune avec l'intervention de deux animateurs, sur l'aire d'accueil du Maréchat, les mercredis après-midi sur la période scolaire, pour accueillir les enfants de l'aire d'accueil. L'objectif est de favoriser l'ouverture culturelle de ces enfants, leur permettre de mieux connaître leur

environnement (structures culturelles et sportives du territoire) mais aussi de favoriser le lien avec l'école. Depuis septembre 2021, l'action Mercredis en couleurs s'inscrit dans le dispositif de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) soutenu par la CAF (cf. page 12). Entre 10 et 20 enfants de 3 à 16 ans ont été touchés par cette opération.

En outre, le Pôle Saisons Culturelles organise des actions culturelles comme outils de médiation, destinées à faciliter et enrichir des dispositifs ou politiques portées par la Commune, l'agglomération ou d'autres opérateurs : Politiques de la Jeunesse ; de l'insertion ; dispositifs de prévention etc.

- Les centres sociaux : des actions en partenariat avec les centres sociaux devaient être réalisés autour de la venue de spectacles. Dans le cadre de la saison d'été en lien avec le spectacle proposé dans les quartiers, des ateliers BMX ont été organisés. Dans le cadre de la saison Accès Soirs un début de travail a été initié en juin 2020 autour des spectacles familiaux qui seront poursuivis sur la saison 2021/2022.

- Contrat Local de santé et prévention de RLV : dans le cadre d'un projet PREVENTION autour de la journée internationale du droit des femmes porté par les services jeunesse, action culturelle et action sociale de la Commune de Riom et l'espace info jeunes et le contrat local de santé de RLV. Le forum a pour objectif de sensibiliser et informer les jeunes sur des sujets ayant un impact fort sur leur santé physique et mentale, en fonction de leurs besoins mais aussi des questions d'actualités et d'émergence de nouveaux phénomènes. Il offre une entrée multiple en termes d'outils de prévention notamment en proposant, en amont du forum, des ateliers d'écriture, un spectacle sur le sujet de la santé sexuelle et une collecte de protections périodiques à destination des publics précaires, et, lors du forum, des ateliers autour de la santé. En 2022, ce sont 250 jeunes touchés par ce projet.

3. Les Personnes âgées

Confié en gestion au CCAS, la politique sociale municipale en direction des personnes âgées comporte différentes actions :

→ Les animations destinées à prévenir la perte d'autonomie

- Mise en place d'ateliers : gymnastique, informatique, mémoire, bien être, café-rencontre,
- Organisation de sorties et repas dansant tout au long de l'année,
- Pilotage de la « Semaine bleue »,
- Actions intergénérationnelles et activités diverses.

En 2022, ce sont 891 personnes âgées qui ont participé à une action collective proposée par le CCAS.

→ Un Service de restauration tous les midis : De mars 2020 jusqu'à juin 2022 et face à la crise sanitaire, ce service a dû fréquemment adapter son fonctionnement (fermeture des portes lors du premier confinement, service à emporter lors du second, puis mise en place de deux services permettant d'accueillir 10 personnes chacun). A partir du 20 juin 2022, le restaurant a de nouveau pu accueillir l'ensemble des usagers sur un seul service et retrouvé ainsi un fonctionnement courant. 32 personnes étaient inscrites au restaurant en 2022, pour une fréquentation moyenne de 15 personnes par jour.

→ La mise en place d'un dispositif de veille contre l'isolement des personnes âgées « Solid'R Senior ». Ce dispositif est construit en 3 phases : repérage /évaluation / suivi :

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20231211-DEP231205-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception par le préfet : 18/12/2023

de la voirie et des espaces publics communaux, et sur l'organisation du recensement des logements accessibles.

Le neuvième rapport de la Commission Accessibilité de Riom fait état des avancées en matière de mise en accessibilité pour l'année 2019 et 2020 sur les différents points de sa compétence.

Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux se sont donc poursuivis en 2022 sur les sites suivants :

- Centre aéré de Loubeyrat
- Cimetière
- Sites des anciens Abattoirs
- Hôtel de Ville
- Maison des syndicats
- Gymnase Jean Zay
- Local des Bouchons 63
- Maison de quartier du Creux
- Gymnases Régis Chabert et Parc des Fêtes
- Tour de l'Horloge

Par ailleurs les espaces publics suivants ont été traités en tout ou partie :

- Place José Moron

→ Mise en place d'actions de sensibilisation au handicap par le CCAS :

Afin de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans la société, le CCAS a mis en place plusieurs actions de sensibilisation en 2022, l'une dans le cadre d'une semaine du handicap Riom Limage Volcans (proposée et coordonnée par le CCAS de Châtel-Guyon), l'autre dans le cadre des Semaines d'Informations sur la Santé Mentale (SISM).

S'agissant de la Semaine de Handicap sur le territoire de RLV, le CCAS de Riom a proposé, en partenariat avec l'UNAFAM, le GEM des Dômes et le Centre hospitalier Ste-Marie, 2 actions visant les objectifs suivants :

- Proposer un espace d'échanges au grand public autour des troubles psychiques, pour lever les tabous et aider à la déstigmatisation, à travers la représentation du spectacle G.R.A.I.N, une histoire de fous, de la compagnie Mmm, suivi d'un débat avec le public ;
- Proposer un temps d'échanges, de partages et de soutien aux élus, professionnels et bénévoles concernés par cette problématique dans leurs missions quotidiennes, à travers la projection de courts-métrages et d'échanges avec la salle, en présence de professionnels experts.

A l'issue de ces actions, le CCAS et les différents partenaires ont développé un nouveau projet dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale qui se sont déroulées du 10 au 23/10/2022.

Trois actions se sont ainsi concrétisées :

- L'organisation d'un Ciné-débat avec la projection du Film Les Intranquilles
- L'animation d'un après-midi jeux : Ma santé en jeu(x) : jeux de sensibilisation aux troubles psychiques
- La mise en place d'une table thématique sur la santé mentale et de l'exposition de l'IREPS « j'aime donc je suis » à la Médiathèque des Jardins de la Culture

Au total, l'ensemble de ces actions a rassemblé 353 personnes.

Le service animation accueille en partenariat avec le DALHIR (Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers les Loisirs Intégrés et Réguliers), la DDCS, la MDPH, la CAF, les enfants porteurs de handicap sur ces temps. La famille est accueillie en amont afin de définir les besoins de l'enfant pour un accueil dans les meilleures conditions (moyens matériels, humains...). En parallèle, les animateurs du service sont sensibilisés au handicap et formés afin de favoriser l'inclusion de tous les enfants. En 2022, 3 enfants ont été accueillis sur l'ALSH extrascolaire pour un total de 55 jours.

4.2)- Autres publics spécifiques

→ *Projet ANAIS* : remise en forme, rééducation ludique et fonctionnelle, « resocialisation » des femmes ayant subi un cancer du sein par un travail en piscine avec un kinésithérapeute et un éducateur sportif de la collectivité.

Le projet, « ANAIS » (Aquagym Normalisé pour l'Adaptation et l'Insertion Sociale), est un nouveau service communautaire de la piscine B. Hess, qui a été mis en place en mars 2023, afin de répondre à une véritable demande des femmes ayant contracté un cancer du sein, et souhaitant reprendre une activité physique en toute sécurité.

A ce jour, 24 personnes sont inscrites et bénéficient de cette prestation.

→ Accès facilité à un *suivi médical, diététique, psychologique et la lutte contre les addictions pour les licenciés sport* de la Commune.

L'AMSES (Association Médecine Sport et Santé) est une association riomoise créée le 4 mai 2010, dont l'objet social est basé sur la protection de la santé du sportif, la promotion des Activités Physiques et Sportives pour la santé et l'information médicale en rapport avec les activités sportives. Pour lui permettre de développer ses actions, la municipalité met, gratuitement, des locaux à disposition de l'association.

Son projet associatif se décline comme suit :

- **La protection de la santé du sportif**

- Consultations médicales spécialisées pour les sportifs intéressés dans le cadre du Centre Médico-Sportif ou sur site spécifique pour certaines disciplines.

- Examens médicaux pour le suivi des élèves des sections sportives scolaires ou dans le cadre de la pratique UNSS (Examens possibles sur site, (cas) à la demande des établissements scolaires, ou dans le Centre Médico-Sportif).

- **La promotion des Activités Physiques et Sportives pour la santé**

- Mise en relation d'intervenants spécialisés et de publics concernés. (Médecins, Diététiciens, Educateurs médico-sportifs ...)

- Organisation ou participation à des colloques, réunions, conférences ou journées d'études.

- Consultations médicales spécialisées dans le Centre Médico-Sportif, pour les personnes « non-sportives » souhaitant être conseillées et accompagnées en vue de la pratique d'une activité physique dans le domaine du « sport santé ».

Organisation de Osons bouger à Riom, manifestation multisports qui propose des activités sportives

notamment des femmes éloignées de cette pratique pour des raisons financières.

- Participation au Forum des Associations.
- Participation au Challenge Seniors organisé par le Comité Régional des Offices Municipaux du Sport d'Auvergne-Rhône-Alpes (CROMS Auvergne-Rhône-Alpes). Ce challenge propose des activités physiques à des personnes de plus de 60 ans.

- **L'information médicale en rapport avec les activités sportives**

- Informations sur la santé notamment sur le bien-manger avec l'aide d'une diététicienne, sur toutes les formes d'addictions (dopage, alcool, tabac, ...) dans les établissements scolaires.
- Formations : aux premiers secours, et à l'utilisation du défibrillateur, ...
- Sensibilisation des dirigeants, entraîneurs, d'associations sportives, des profs EPS, sur les risques et sur la santé liés aux pratiques des A.P.S.

→ **Un protocole de gestion urbaine et sociale a été signé avec l'intercommunalité, l'Etat et le Conseil Départemental** afin de proposer une offre d'habitat diversifiée en direction des gens du voyage. La Commune travaille plus spécifiquement avec l'association « AGSGV » pour le relogement d'une vingtaine de familles installées sur un terrain insalubre.

→ **Plusieurs actions sont conduites en direction de publics parfois éloignés de l'offre culturelle.** L'Ecole de musique a ainsi organisé plusieurs concerts / auditions au centre social Gaidier, ou encore à l'EPAHD de l'Hôpital ou la Maison de retraite de Jeanne D'arc.

→ **Les actions spécifiques du service animation**

Des actions sont mises en place dans la continuité des temps d'animation instaurés auprès des enfants du voyage, des temps conviviaux sont mis en place afin de permettre aux familles de venir dans l'enceinte de l'école et faire tomber leur appréhension par rapport à cet univers « étranger ». Objectif atteint car sur chaque groupe scolaire, les enfants voyageurs ont fréquenté au moins une fois, un cycle d'activité de TAP et participent plus volontiers aux ateliers proposés le temps du midi.

4.3)- Une politique RH favorisant l'insertion professionnelle

- La Commune continue d'accueillir des personnes devant effectuer des travaux d'intérêt général. Une nouvelle convention avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et le Maire a été signée.
- Au niveau de l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap, le taux d'emploi direct au sein de la Commune est de 6.03 %.
- L'accueil de stagiaires en situation difficile en partenariat avec la mission Locale, Pole emploi ou des organismes d'insertion est également favorisé.
- Une participation régulière aux différents forums emplois est perpétuée.
- Le responsable Emploi/Formation sollicité par Pole Emploi a participé à un temps d'échange avec un groupe de demandeurs d'emploi ainsi qu'à des échanges le point info jeunesse

5. Actions en faveur du logement

- **Les objectifs poursuivis par l'OPAH-RU de Riom Limagne et Volcans**

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20231211-DELIB231205-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

RIOM

Les trois anciennes intercommunalités conduisaient depuis plusieurs années des actions d'amélioration de l'habitat, notamment privé. Ces actions ont contribué à valoriser les centres

anciens, à préserver le patrimoine et à offrir des logements dignes. D'autres actions ont été menées par les collectivités pour valoriser les équipements et les espaces publics de façon à améliorer le cadre de vie des habitants et à proposer une réelle qualité résidentielle.

Toutes ces actions, bien qu'adaptées et répondant aux objectifs fixés, ont eu un effet limité sur les centres anciens principaux. Il s'agit aujourd'hui d'intégrer les composantes commerces, aménagements, fonctionnement urbain et équipements à l'amélioration de l'habitat et de combiner les différents outils d'intervention (Action Cœur de Ville, RHI, production de logement social public...) pour poursuivre la dynamique engagée.

Une convention d'OPAH-RU a été signée le 7 décembre 2018 entre l'ANAH, la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, la SACICAP du Puy-de-Dôme et le groupe Action Logement. Cette OPAH-RU sera reconduite pour la période 2024-2029 et définira de nouveaux enjeux parmi lesquels on peut déjà citer :

- Le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne et/ou très dégradé,
- La lutte contre la précarité énergétique
- L'adaptation des logements aux personnes âgées et / ou handicapées et permettre le maintien à domicile
- La reconquête des logements vacants du centre-ville
- L'embellissement du centre ancien en accompagnant le ravalement de façades

• **Les actions prévues pour le centre-ville de Riom**

Des secteurs à enjeux, présentant des problématiques transversales (habitat, espace public, stationnement, accessibilité, commerce, état du bâti...), sont apparus, suite à l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU. Ces secteurs d'intervention prioritaires cumulent les dysfonctionnements tels qu'un bâti très dégradé, indigne et/ou vacant, une mauvaise image, etc., et nécessitent un traitement par des actions concertées avec l'animation du programme de l'OPAH-RU. Plusieurs îlots représentatifs ont été identifiés en ce sens.

Les projets urbains prévus sur le centre-ville de Riom portent sur :

- La mise en œuvre du programme global et transversal « Action Cœur de Ville » ;
- Le traitement des entrées de ville dans le secteur sauvegardé, de la circulation et du stationnement dans et autour de celui-ci ;
- L'offre d'espaces publics qualitatifs et la mise en valeur des façades (le lancement d'une 6^{ème} campagne de ravalement a été validé pour l'année 2024 – Faubourg de la Bade) ;
- L'accueil et le développement des commerces ;
- L'« *ilot de la maison bleue* » : recomposition de l'ilot par un porteur de projet, pour offrir des logements et locaux professionnels fortement rénovés et mettre en valeur le patrimoine ;
- L'« *ilot Grenier* » : rendre opérationnel le projet de recomposition de cet ilot comprenant du logement privé, des jardins, des stationnements, des mises en valeur de façades.
- Le réaménagement de plusieurs espaces publics majeurs :
 - la place Felix Perol en accompagnement de l'opération ilot Grenier (travaux prévus sur fin 2023 et début 2024)

la renaturation du Pré madame

- la réfection de la place des Martyrs de la Résistance

- L'élaboration de programmes sur les 2 friches carcérales de l'ancien centre de détention et l'ancienne Maison d'Arrêt
- La mise en œuvre d'une nouvelle offre de stationnement de proximité

Objectifs de l'OPAH-RU pour Riom	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Travaux sur logement indigne et très dégradé	1	4	3	4	3	3	18
Travaux de sécurité ou de salubrité	0	0	1	0	1	0	2
Travaux sur logements dégradé	0	1	1	1	1	1	5
Travaux de décence	0	0	1	1	1	0	3
Travaux habiter mieux sérénité	1	5	5	4	4	4	23
Travaux d'autonomie	1	1	1	1	1	1	6
Autres travaux	1	5	5	5	5	3	24
Travaux dans les copropriétés	0	6	3	6	3	1	19
Ravalements volontaires Ville	0	1	4	4	0	0	9
Ravalement obligatoires Ville	13	0	0	1	2	11	27

Au terme de cette OPAH-RU pour la période 2018-2023 le bilan global des interventions sur le secteur du centre-ville est le suivant :

- Propriétaires occupants :
 - 48 dossiers réalisés pour un montant de travaux de plus de 716K€ Hors Taxes
- Propriétaires bailleurs
 - 28 logements réalisés pour un montant de plus de 1,7M€ Hors Taxes
- 36 façades rénovées

III – Subventions versées aux associations favorisant à l'intégration des publics fragilisés :

En s'appuyant sur ses différents services, la Commune conduit directement des actions visant à promouvoir la cohésion sociale sur son territoire. Parallèlement, elle verse des subventions aux associations contribuant à cet objectif.

De plus, via le CCAS, des actions de prévention et de lutte contre les exclusions sont mises en place. Les règles de collaborations entre la Commune de Riom et le CCAS sont organisées dans une convention cadre depuis 2016. Outre le montant d'une subvention annuelle versée au CCAS, la participation de la Commune au fonctionnement (agents mis à disposition et interventions techniques) sont valorisées financièrement.

Le montant de ces différentes contributions financières se répartit ainsi :

Domaine	Association	Subvention 2020	Subvention 2021	Subvention 2022
Jeunesse	ARJ	90 000,00	72 000,00	70 000,00
	UNICEF	300,00	300,00	300,00
	AFEV	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Transversal	Visiteurs de prison	200,00	200,00	200,00
	INSERFAC (via participation versée à RLV)	22 000,00		
	Chorus (activités motrices)	2 222,00	400,00	400,00
	Club Rappel (accueil d'enfants de l'IME la Farandole et organisation d'un rallye nationale langue des signes)	5 159,00	5 159,00	5 159,00
	Archers riomois	12 139,00	12 139,00	12 139,00
	En tout sens (accueil enfants de l'Institut médical de Mozac)	633,00	706,00	706,00
	ASTTRE (Accueil des résidents du foyer APF de Riom)	2 439,00	2 439,00	2 439,00
100 ?00	A.R.A.C (anciens combattants et victimes de guerre)	100,00	100,00	100,00
	ACCUEIL FAMILLE SAINT DISMAS	200,00	0,00	
	ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS	100,00	100,00	100,00
	CROIX BLEUE	200,00	200,00	200,00
	ADEPAPE 63 (PUPILLES ETAT)	200,00	0,00	200,00
	LES AMIS DE SAINT DON	150,00	150,00	150,00
	LE BEAU PRE II	150,00	150,00	150,00
	VIVRE ENSEMBLE AU COURIAT	150,00	150,00	150,00
	MAISON DE QUARTIER "ESPACE RENCONTRE COURIAT"	150,00	150,00	150,00
	ORGANON RETI	150,00	150,00	150,00
	HAMEAU DES VOLCANS ET CLOS MIRABEL	150,00	150,00	
	LES GRENOUILLES DU MARAIS	150,00	150,00	150,00
	JARDINS FAMILIAUX RIOMOIS	150,00	150,00	150,00
	PROPRIETAIRES DU LOGIS DES DOMES	150,00	150,00	150,00
	ASCP 63 (culture et sport prison)	200,00	200,00	200,00
	ADAPEI 63	400,00	0,00	400,00
	UNAFAM			400,00
	SECOURS CATHOLIQUE	800,00	1 000,00	
	SECOURS CATHOLIQUE – La Marguerite		10 000,00	5 000,00
	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS COMITE DE RIOM	800,00	1 000,00	1200,00
	CIDFF			2 000,00
	COMITE LOCAL ACVG DE RIOM/ULAC (anciens combattants)	0,00	100,00	100,00
	FNACA	100,00	100,00	100,00
	SAPEURS POMPIERS	800,00	800,00	800,00
U.F.A.C	100,00	100,00		
ASSOCIATION RIOMOISE DON DE SANG	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
MAIE LIBRE	200,00	200,00		
BOUCHONS 63	200,00	1 000,00	200,00	

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20231211-DELIB231205
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

RECYCLERIE MADELINE	200,00	200,00	200,00
LE RELIERAT	150,00	150,00	150,00
ASSOCIATION DU CORAIL	150,00	150,00	
ADSEA	10 000,00	10 000,00	10 000,00
CENTRES SOCIAUX	200 000,00	200 000,00	200 00,00
TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	359 342	328 093	321 793
Subvention fonctionnement Commune/CCAS	125 425,27	149 619,61	150 403,27
Valorisation collaboration Commune/CCAS	396 067,37	403 431,00	428 406,34
TOTAL CCAS	521 492,64	553 050,61	578 809,61
TOTAL GENERAL	880 834,64	881 143,61	900 602,61

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20231211-DELIB231205-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

